

le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant le Code Criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la réduction et de l'enlèvement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) à l'effet de réglementer le commerce du grain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) concernant la saisie des traitements des fonctionnaires publics et employés du gouvernement.

M. Richardson propose, secondé par M. Fortin, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant :—

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard Cartwright,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) modifiant le Code Criminel, 1892, au sujet des coalitions pour gêner le commerce.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabriques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Rogers,

Ordonné, que toutes les pétitions relatives à des bills privés, présentées à la Chambre, mercredi, le 19 avril courant, ainsi que celles présentées ce jour, soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont en conséquence, lues et reçues comme suit :—

De la Compagnie de placements, de garantie et d'épargne Birkbeck (*The Birkbeck Investment, Security and Savings Company*), demandant une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de placements et d'épargne Birkbeck (*Canadian Birkbeck Investment and Savings Company*), avec pouvoir d'acquérir l'actif, etc, de la compagnie existante, et pour d'autres fins.

De William C. Edwards, M.P., et autres, demandant une charte sous le nom de : *The General Chemical Carbide Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, demandant un acte qui ratifie la fusion de la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord de Winnipeg et de la Compagnie du chemin de fer et du canal du lac Manitoba, qui réunisse ces deux dernières en une seule sous le nom ci-dessus, qui confirme certaines hypo-